



APPEL
pour le développement de
PROJETS BILATÉRAUX
EN MATIÈRE DE RECHERCHE
Thématique de l'appel : Santé durable
LANCEMENT : Juin 2023

dans le cadre du
PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ
UNIVERSITÉ LAVAL - UNIVERSITÉ DE LAUSANNE¹

¹ Le Partenariat Privilegié ULAVAL-UNIL est co-dirigé par Marie-Andrée Doran, directrice Développement stratégique, réseaux internationaux et partenariat privilégiés, adjointe au Vice-recteur aux affaires internationales et au développement durable pour l'Université Laval et par Denis Dafflon, directeur des relations internationales de l'Université de Lausanne.

1. CONTEXTE

Les liens entre l'Université Laval (ULaval) et l'Université de Lausanne (UNIL) sont à la fois anciens et solides. De nombreuses collaborations scientifiques et pédagogiques, de très haute qualité, se sont établies de longue date entre les deux institutions, et ce dans des domaines très variés. Une convention bilatérale a été signée pour la première fois en 2003 pour donner un cadre à ces collaborations, convention qui a ensuite été renouvelée à plusieurs reprises. De nombreux accords facultaires ont été signés en parallèle. Depuis 2003, ce ne sont pas moins de 350 étudiant·e·s qui ont effectué un séjour de mobilité à l'ULaval ou à l'UNIL.

Fortes de ce constat, l'ULaval et l'UNIL ont décidé, en 2017, d'officialiser leur coopération sous la forme d'un accord de Partenariat Privilégié. Ce partenariat implique que les deux institutions s'engagent à encourager, à renforcer et à soutenir de manière prioritaire leurs collaborations en matière de recherche et d'enseignement, ainsi que les échanges d'étudiant·e·s (baccalauréat et maîtrise), de doctorant·e·s, de postdoctorant·e·s, de chercheurs et chercheuses et d'enseignant·e·s.

À cette fin, elles ont constitué un fonds commun destiné à financer quatre nouveaux projets de recherche bilatéraux à hauteur de CAD 15'000 chacun (environ CHF 10'000). À ce financement pourront s'ajouter quatre contributions pour payer une bourse de mobilité MITACS GLOBALINK² à quatre étudiant·e·s, chercheurs post-doctoraux ou chercheuses post-doctorales.

2. OBJECTIFS DU FONDS

Ce fonds octroie des crédits d'impulsion à des projets de collaboration déposés conjointement par des équipes de ULaval et de l'UNIL. Il vise à faire émerger des projets stratégiques et novateurs ayant le potentiel de créer un effet levier et qui présentent des perspectives à moyen terme pour le développement du partenariat privilégié.

Une priorité sera donnée à des initiatives :

- Pouvant ouvrir de nouvelles opportunités sur des financements externes plus importants au niveau local, fédéral et international ;
- Incluant la participation de jeunes chercheurs ou chercheuses (ayant obtenu leur doctorat depuis moins de dix ans) ;
- Ayant un appui financier supplémentaire émanant de la faculté ou de la structure concernée ;
- En lien avec le plan d'intentions 2021-2026 de l'UNIL et le plan stratégique de développement de la recherche de l'Université Laval³.

Les projets peuvent notamment prendre la forme suivante (liste non exhaustive) :

- Démarrage d'un nouveau projet de recherche conjoint ;
- Mise en place d'un réseau de recherche pouvant inclure d'autres partenaires internationaux.

² <https://www.mitacs.ca/fr/programmes/globalink/bourses-de-recherche-mitacs-globalink>

³ ULaval: <https://www.ulaval.ca/la-recherche/plan-de-developpement>

UNIL : <https://www.unil.ch/files/live/sites/central/files/docs/plan-intentions-unil-21-26.pdf>

3. DÉFINITION DE LA THÉMATIQUE

Les projets éligibles doivent s'articuler autour de la thématique de la santé durable. La santé durable se définit, selon l'Alliance santé Québec, comme « *un état complet de bien-être physique, mental et social qui est atteint et maintenu tout au long de la vie grâce à des conditions de vie saines, enrichissantes et épanouissantes et grâce à l'accès à des ressources appropriées, de qualité, utilisées de façon responsable et efficiente, au bénéfice des générations actuelles et futures* »⁴. Elle englobe toutes les facettes de la santé et du bien-être de chaque individu, et prend en considération tout ce qui peut les affecter, positivement ou négativement. Ainsi, les projets peuvent être centrés aussi bien sur des enjeux biomédicaux qu'environnementaux, sociaux ou politiques. L'objectif est d'appréhender la santé durable dans une conception large et interdisciplinaire, et l'appel s'adresse par conséquent aux chercheuses et chercheurs de toutes les facultés.

4. ÉLIGIBILITÉ

Le fonds finance uniquement la mise en place de nouveaux projets de recherche. Il peut cependant soutenir des projets existants, si la valeur ajoutée et l'aspect novateur de la nouvelle demande de financement sont clairement démontrés et justifiés. Le financement accordé est à considérer comme une aide contribuant au démarrage d'un projet, pendant une durée maximale de deux ans. Il ne vise pas à financer le projet à moyen ou à long terme.

Pour être éligible, un projet doit être porté par au moins deux requérant·e·s, soit un·e de chacune des institutions. Toutes les disciplines sont admissibles.

À l'ULaval, la requérante principale ou le requérant principal doit être un·e professeur·e de carrière ou sous-octroi admissible à déposer une demande de subvention selon les critères d'admissibilité de l'Université Laval. Les professeur·e·s retraité·e·s, associé·e·s, invité·e·s ou suppléant·e·s ne sont pas admissibles à cette opportunité de financement.

À l'UNIL, la requérante principale ou le requérant principal doit être membre du corps professoral, Maître d'enseignement et de recherche (MER) ou Maître assistant·e (MA)⁵.

5. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le fonds commun pourra financer quatre projets à hauteur de CAD 15'000 chacun (environ CHF 10'000) maximum pour une durée maximale de deux ans.

Le financement peut être utilisé pour des :

- Frais de déplacement, de logement et de réunions dans le cadre de contacts exploratoires pour la mise en place de recherches conjointes;
- Frais de déplacement, de logement et de réunions pour la préparation d'une conférence ou d'un séminaire conjoint ;
- Frais de déplacement et de logement pour des séjours de travail ou de recherche;

⁴ <https://www.alliancesantequebec.com/quest-ce-que-la-sante-durable/>

⁵ Selon la [directive de la Direction 1.1](#) et les lois et règlements y liés. Un·e MA est éligible pour autant que le contrat avec l'UNIL couvre toute la durée du projet soumis.

- Frais liés à des enquêtes scientifiques;
- Frais liés à l'élaboration de publications conjointes ;
- Contributions à MITACS pour des frais de mobilité étudiante ou post-doctorale (bourse GLOBALINK).

Le financement ne peut pas être utilisé pour verser des salaires, ni pour l'achat d'équipement informatique ou de matériel (à moins qu'il s'agisse de frais d'équipement en lien étroit avec la conduite et le résultat du projet).

Les frais demandés pour les déplacements et le logement devront être bien justifiés. Étant sensibles au développement durable, les institutions encouragent les équipes à proposer des rencontres et des séjours de longue durée et de favoriser les rencontres virtuelles pour les réunions de courte durée.

Une contribution à MITACS de CAD 2'000 peut être incluse dans le budget. Le budget total incluant cette contribution de CAD 2'000 ne doit pas dépasser CAD 15'000. La contribution, si prévue dans le budget, permettra un effet levier pour obtenir automatiquement une bourse de mobilité GLOBALINK à hauteur de CAD 6'000 au total pour un séjour de 12 à 24 semaines (les modalités concernant le formulaire supplémentaire à remplir pour l'obtention de cette bourse seront fournies avec l'avis d'octroi). Les étudiant·e·s en fin du premier cycle (baccalauréat/bachelor), les étudiant·e·s des cycles supérieurs et les chercheurs ou chercheuses au niveau post-doctoral sont admissibles à cette bourse de mobilité. Cette dernière pourra être utilisée pour un·e étudiant·e ou un chercheur post-doctoral ou une chercheuse post-doctorale soit de l'UNIL vers ULaval soit d'ULaval vers l'UNIL.

6. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Une seule demande par projet est nécessaire. Elle doit être saisie par l'un·e des deux co-requérant·e·s via la [plateforme](#) des appels à projets du Service des relations internationales de l'UNIL. Lors de la première connexion sur cette plateforme, il faut créer un compte utilisateur·e (adresse courriel, mot de passe) afin d'introduire une demande, ce qui permet ensuite de la modifier avant la soumission définitive. Si un·e utilisateur·trice possède déjà un compte sur cette plateforme (suite au dépôt d'un projet dans le cadre d'un autre appel à projets de l'UNIL), il ou elle pourra s'identifier avec son adresse courriel et mot de passe sans avoir à créer un nouveau compte.

La demande doit obligatoirement être accompagnée des annexes suivantes :

- Le budget prévisionnel (à remplir directement dans la plateforme – un modèle de budget s'y trouve également) ;
- Le CV des deux co-requérant·e·s (s'il y a plus de deux personnes impliquées pour une institution, le CV du promoteur principal ou de la promotrice principale suffit) ;
- Un écrit de la Direction de la faculté du chercheur ou de la chercheuse de l'Université Laval (lettre ou courriel en format pdf) appuyant le projet.

En l'absence de ces documents, la demande **ne sera pas prise en considération**.

7. CALENDRIER

Ouverture de l'appel à projets : **26 juin 2023**.

Délai de soumission des projets dans la plateforme : **30 septembre 2023** (23h59 – heure du Québec).

Sélection des projets et annonce des résultats : **mi-novembre 2023**. Les universités partenaires répondront de manière conjointe à toutes et tous les candidat·e·s. Les activités prévues des projets sélectionnés dans le cadre de cet appel peuvent démarrer immédiatement après l'annonce des résultats et ceci pour une durée maximale de deux ans.

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Pertinence du projet par rapport à la thématique de la santé durable ;
- Valeur scientifique du projet ;
- Apport du projet à l'internationalisation des deux universités ;
- Perspectives de développement et de financement ultérieurs ; viabilité du projet au-delà du financement ;
- Adéquation entre les activités prévues, le calendrier et le budget demandé ;
- Pertinence et faisabilité du projet ;
- Impact du projet sur la société : étudiant·e·s, expert·e·s du domaine et le grand public.

Les instances compétentes de chaque université procéderont à un classement institutionnel. La sélection finale des projets retenus sera effectuée conjointement par les représentant·e·s désigné·e·s par les deux universités.

9. RAPPORTS ET RÈGLEMENTS D'UTILISATION

Les candidat·e·s retenu·e·s s'engagent à respecter les points suivants dans le cadre des projets soutenus :

- Effectuer les dépenses selon le budget déposé dans la demande de financement ; un écart de 10% entre les postes budgétaires admissibles est permis. Tout autre changement par rapport aux dépenses initialement prévues doit être préalablement autorisé par les deux personnes-ressources dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous ;
- Après la première année, informer les personnes-ressources mentionnées ci-dessous de la collaboration en cours, de son évolution et de ses résultats ;
- À la fin de la période de financement, rédiger un rapport qui mettra en évidence la valeur ajoutée des activités entreprises et qui permettra de faire un bilan du projet ;
- Mentionner le soutien accordé dans le cadre du partenariat privilégié dans toute publication ou présentation résultant directement du projet ;
- Accepter que les autorités des deux universités puissent faire référence au projet soutenu dans le cadre de leur partenariat (site internet, documents, etc.).

10. CONTACTS

ULaval : Marie Lacerte, conseillère en développement stratégique, réseaux internationaux et partenariats privilégiés, marie.lacerte@vraidd.ulaval.ca

UNIL : Matthias Buess, Service des Relations internationales, matthias.buess@unil.ch.